

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

EXCUSEE : Mme CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : Mme Corinne MARTIN

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 19
DATE DE LA CONVOCATION : 25 FEVRIER 2025
DATE D'AFFICHAGE : 26 FEVRIER 2025

DCM N°2025-1-3

Objet : Parcelle cadastrée AE 13 – Ty Flatres – Cession à Mr et Mme ROUAT Didier

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
La Commune de Pleuven envisage de céder la parcelle cadastrée AE 13, Ty Flatres, à Mr et Mme Didier ROUAT, propriétaire de la parcelle contiguë AE 14.

La parcelle AE 13, d'une superficie totale de 169 m², constitue un délaissé de voirie en nature d'espace arboré.

Le service des domaines a été consulté et a estimé que la valeur vénale pourrait être fixée à 1€ du m² soit un total de 169 € pour ladite parcelle.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents**

- **Accepte la cession de la parcelle cadastrée AE 13 – Ty Flatres - à Mr et Mme Didier ROUAT, pour un montant de 169 €,**
- **Précise que les frais afférents à ce dossier seront à la charge des acquéreurs,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents relatifs à la question.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire
David DEL NERO

